

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 19 décembre 2013.

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, Dachy F, Lemmens, Albert A, Adam D, Georges N, Coppe D,
Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu J, Directeur général.

Excusés : Mr & Mme Istace F, Maqua J, conseillers communaux.

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. du 26.11.13.

A l'unanimité, approuve le PV.

M. Collard, Directeur financier, entre en séance.

CP.A.S.

2. Budget C.P.A.S. 2014.

Par 9 oui, 5 non (MM Adam, Gobert, Albert, Mmes Georges, Lemmens) et 1 abstention (M.Dachy), approuve ce budget dont les résultats sont :

Service ordinaire

. recettes ordinaires	5.213.423,85 €
. dépenses ordinaires	5.213.423,85 €
. intervention communale	1.216.409,39 €

Service extraordinaire

. recettes extraordinaires	31.357,48 €
. dépenses extraordinaires	24.500,00 €
. boni	6.857,48 €

M.Dachy fait part des remarques suivantes pour la liste Avenir : « Nous ne comprenons pas à l'heure d'aujourd'hui, où toutes les communes ont peur de l'avenir, voient la crise diminuer le niveau de vie des citoyens, qu'à Bouillon, Ville bien connue pour son taux de chômage, etc, que l'on diminue les dépenses d'aides sociales (ex : loyers de 15.000 € ?). Ne va-t-on pas doubler les logements aux maisons de la gendarmerie, la gare, etc... ?

Est-il actuellement admissible, une augmentation de salaire de 11 % pour un directeur ? Salaire qui va représenter 10 % de l'intervention communale ! A-t-il des fonctions supplémentaires, l'augmentation n'a-t-elle pas déjà été refusée 2 fois par le passé ?

Le taux d'emprunt baisse de 18.000 €, ne serait-il pas opportun d'investir pour l'économie d'énergie ? Un salaire supplémentaire en CDI et un véhicule de 7.000 € pour le dépannage ? N'est-ce-pas le travail de l'ALE ici à Bouillon où nous avons 200 inscrits ?

Avons-nous assez de personnes d'aide et de soins dans cette maison de repos ? Que deviendront les petits salaires lors de soucis financiers ; ils passeront à la trappe alors que le Directeur touchera 10.160 € par mois ?

Le social est-il placé à la bonne place ? »

Comptabilité

3. Budget communal 2014.

Par 9 oui et 6 non (MM Adam, Gobert, Albert, Dachy, Mmes Georges, Lemmens), approuve le budget ordinaire comme suit :

Recettes	12.673.326.78 €
Dépenses	11.957.242,69 €
Boni	716.084,09 €

Par 9 oui, 5 non (MM Adam, Albert, Dachy, Mmes Georges, Lemmens) et 1 abstention (M.Gobert), approuve le budget extraordinaire comme suit :

Recettes	4.955.737,20 €
Dépenses	4.916.553,07 €
Boni	39.184,13 €

M.Gobert fait part des remarques suivantes pour la liste Avenir : « Le Ministre Furlan, dans sa note du 23.07.2013, demande qu'en ce qui concerne les investissements, il convient de limiter les montants des prêts et les entités consolidées à 180 €/habitant.

On peut féliciter la Commune de Bouillon puisque le montant des prêts de Bouillon pour 2014 est de 916.000 € (maximum autorisé) pour un peu plus de 5.000 habitants.

De plus, le Ministre invite fortement les communes à tendre vers l'équilibre à l'exercice propre dès 2014 ; à défaut d'équilibre, le Gouvernement Wallon arrêtera un dispositif contraignant permettant ce retour à l'équilibre et ce, dès 2015.

Les Communes qui ne sont pas à l'équilibre à l'exercice propre seront invitées à présenter un plan de convergence à l'autorité de tutelle. Ce plan prévoira notamment la date estimée de retour à l'équilibre de l'exercice propre.

Au budget extraordinaire, vous nous présentez, Mesdames Messieurs, à l'exercice propre, un déficit d'un montant de 692.357,20 €. Incroyable mais vrai ! du jamais vu. On est loin de l'équilibre souhaité.

Il faut que vous arrêtiez de pratiquer la politique du donnant donnant, stopper les travaux sur fonds propres. A peine 43 % des travaux prévus ou réalisés sont subsidiés.

Aucun changement de cap dans cette majorité. Tous les travaux prévus par l'ancienne majorité sur fonds propres sont réalisés indistinctement au détriment des citoyens de la Commune.

Mr Defat, vous avez dit qu'il y en avait qui construisait des ponts avec des pierres, force est de constater que vous avez pris la pioche à la place de la truelle et que vous confondez ciment et déblais et vous n'êtes pas encore arrivé sur le bon sol. »

M. Collard, Directeur financier quitte la séance.

4. Taxe additionnelle à la taxe I.P.P., exercice 2014.

Par 9 oui et 6 abstentions (MM Adam, Gobert, Albert, Dachy, Mmes Georges, Lemmens), vote cette taxe dont le taux est fixé à 8 % de la partie de l'impôt des personnes physiques dû à la Région.

5. Taxe additionnelle à la taxe Etat du précompte immobilier, exercice 2014.

Par 9 oui et 6 abstentions (MM Adam, Gobert, Albert, Dachy, Mmes Georges, Lemmens), vote cette taxe dont la perception s'élève à 2.800 centimes additionnels au principal du précompte immobilier.

6. Tarification de la fourniture de l'eau de la distribution publique et de la redevance du compteur d'eau.

Par 9 oui, 3 non (M Adam, Mmes Georges, Lemmens) et 3 abstentions (MM Gobert, Dachy, Albert), approuve cette tarification comme suit :

Taux hors TVA :

- C.V.D. 2,1200 € / m³
- C.V.A. 1,7450 € / m³
- Fonds social de l'eau 0,0125 € / m³

Détail du calcul :

- Redevance compteur : (20 X CVD) + (30 X CVA) = 94,750 € / an
- Consommations de 0 à 30 m³ : 0,5 X CVD = 1,0600 € / m³
- Consommations de 30 à 5000 m³ : CVD + CVA = 3,8650 € / m³
- Consommations supérieures à 5000 m³ : (0,9 X CVD) + CVA = 3,6530 € / m³
- Fonds social : consommations totales à 0,0125 € / m³

Fabriques d'Eglise

7. Avis sur le budget 2014 de la F.E de Rochehaut.

A l'unanimité, émet un avis favorable sur ce budget dont le montant de l'intervention communale s'élève à 3.711,69 €.

Associations-intercommunales

8. Asbl PROMEMPLOI : convention entre la Ville et l'Asbl concernant le service « Accueil Assistance » 2013-2018: approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

PCDN

9. Convention pour l'élaboration d'un PCDN.

A l'unanimité, approuve cette convention.

Travaux

10. Plan Triennal transitoire 2013 – Entretien extraordinaire de voiries avec égouttage à
Ucimont : approbation de l'avenant n° 1.

A l'unanimité, approuve cet avenant s'élevant à 326.223,82 € TVA C.

11. Travaux de construction de la nouvelle salle du Conseil Communal : approbation de l'avenant
n° 1 : confection des sanitaires.

Par 9 oui et 6 non (MM Adam, Gobert, Albert, Dachy, Mmes Georges, Lemmens), approuve cet
avenant n° 1 s'élevant à 85.504,69 € TVAC.

Fournitures

12. CSC pour l'acquisition de l'ensemble du matériel nécessaire à la nouvelle cantine de l'école
communale de Noirefontaine : approbation de l'avenant n° 1.

Par 10 oui (groupe majorité et M.Albert), 4 non (MM Adam, Gobert, Mmes Georges, Lemmens) et 1
abstention (M.Dachy), approuve cet avenant n° 1 au montant de 3.884,10 € TVA C.

13. Site Internet : convention IMIO.

A l'unanimité, vote cette convention.

Il est 23 H.

Approuvé en séance du 28 janvier 2014.

Par le Conseil :

le Directeur général,

le Bourgmestre,